

# COMPTE-RENDU N°7/2018

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2018

---- L'an deux mille **DIX-HUIT**

le **07 novembre à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 25 octobre 2018

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **LERDA** Serge, **MACCARIO** Fabrice, **ALBERT JUESTZ** Françoise, **WALLON** Muriel, **FAURE** Michel, **WALCZAK** Franck, **WEBER** Hélène et **VILLETTE** Christelle

**3 Absent(s) excusé(s)** : **ALBERT** Patrice, **LATIL** Yves et **BERTOU** Christel (*à partir du point n°7*)

**2 Pouvoir(s)** : **ALBERT** Patrice à **LERDA** Serge ; **BERTOU** Christel à **ROBERT** Frédéric

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

---

En vertu de la délibération n°18/2014 du 03 avril 2014 :

### INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal prend acte des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :**

➤ **Droit de préemption / Décision DE NE PAS PREEMPTER :**

Le maire a signé 06 déclarations d'intention d'aliéner (lors des ventes) avec décision de ne pas préempter.

1/ DIA N°3 décision du 07 juin 2018

2/ DIA N°4 décision du 11 juillet 2018

3/ DIA N°5 décision du 11 juillet 2018

4/ DIA N°6 décision du 11 juillet 2018

5/ DIA N°7 décision du 11 juillet 2018

6/ DIA N°10, décision du 26 octobre 2018

Les DIA faisant partie des documents non communicables aux tiers, il ne sera pas fait état de plus de précisions.

---

➔ **Approbation du compte rendu du 05 SEPTEMBRE 2018 à l'unanimité.**

L'ordre du jour est le suivant :

**1) - ONF : Présentation du dossier d'aménagement forestier en vue de sa validation par le conseil municipal :**

Ce dossier a été évoqué lors de la réunion du conseil du 05 septembre dernier.

Le maire précisé que les panneaux de sens interdit sauf ayants-droit ont été commandés et réceptionnés.

Il a contacté le Syndicat d'adduction d'eau potable Durance/Plateau d'Albion pour une participation financière aux travaux nécessaires à la réfection de la piste ,partie haute à partir de la barrière ; il rappelle à nouveau que le 1<sup>er</sup> tronçon appartient au Ministère de la Défense.

Le maire précise encore que la commune a rattrapé un retard de près de 20 ans dans les coupes affouagères puisque rien n'avait été fait depuis 1989.

Les agents de l'ONF, Messieurs LAPLANE, ROUX et RENAUD sont venus présentés le projet d'aménagement et ont répondu aux questions des élus et du public.

Ils précisent que TDF et le SMAEP ont répondu à leurs obligations en matière de débroussaillage.

Les grandes lignes ont été exposées ainsi qu'il suit :

- **Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement**
- **La définition des objectifs assignés à cette forêt**
- **Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme**

Les membres de l'assemblée délibérante se prononcent favorablement sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier. Une participation financière sera demandée au SMAEP pour le recalibrage de la piste partie « communale ».

= **délibération/accord à l'unanimité.**

## **2) – ONF : passage réseau AEP + bassin forêt du Prieuré**

Historique :

· Suivant pétition du 3 décembre 1984, la commune d'AUBIGNOSC a sollicité l'autorisation de procéder en forêt domaniale du PRIEURE, gérée par l'Office National des Forêts, en exécution de l'article L.111.1 du Code Forestier sur le territoire de la commune d'AUBIGNOSC, à l'installation d'un ouvrage souterrain d'adduction d'eau sur une longueur de 400 mètres, afin de pourvoir aux besoins d'alimentation en eau de la population de la commune d'AUBIGNOSC + construction d'un bassin de 500 m<sup>3</sup>

· Suivant demande en date du 17 novembre 2000, la commune d'AUBIGNOSC a sollicité le renouvellement de la concession (145) pour la période 2001.2009 puis par courrier du 29 septembre 2009, la commune a sollicité le renouvellement 2010.2018 et prit une délibération . Aucune suite n'a été donnée en 2009 par ONF DIGNE. En 2009, le conseil municipal avait proposé une servitude qui paraissait plus judicieuse.

**Contact a été repris à nouveau avec l'ONF pour la période 2019-2028.**

## **3) Attribution du marché public « programme extension cimetièrre du Forest »**

--- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations du 16 décembre 2015 et du 08 décembre 2016 décidant les travaux d'agrandissement du cimetière du Forest.

--- La publication du marché à procédure adaptée a été faite sur la plateforme « marché on line » et sur le site web communal.

--- Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 29 octobre 2018 à 14h00 pour l'ouverture et l'analyse des plis. Il précise que, dans le cadre d'un MAPA de ce montant, la décision d'attribution est de la compétence exclusive du conseil municipal.

--- Lecture est donnée du document d'analyses des offres (transmis à chacun des conseillers avant la réunion). Huit plis ont été reçus.

--- Compte tenu de cette analyse en fonction des critères validés et des éléments fournis, il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir :

**Pour le lot 1 :**

L'entreprise **BADINO**, Villeneuve avec une note de 99/100 pour son offre de base d'un montant hors taxes de **28 333.64 Euros**, représentant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans le règlement de consultation du marché.

**Pour le lot 2 :**

L'entreprise **BADINO**, Villeneuve avec une note de 99/100 pour son offre de base d'un montant hors taxes de **23 082.80 Euros**, représentant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans le règlement de consultation du marché.

**Pour le lot 3 :**

L'entreprise EIFFAGE, Malijai, avec une note de 100/100 pour son offre « variante » d'un montant hors taxes de **4240.80 Euros**, représentant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans le règlement de consultation du marché.

**TOTAL du marché : 55 657.24 euros hors taxes**

--- **Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :**

✚ **DECLARE** le marché public (MAPA) de travaux pour l'extension du cimetière et VRD fructueux.

✚ **DECIDE**, sous réserve de la production des pièces obligatoires, d'attribuer, ce marché à :

Pour le lot 1 :

L'entreprise **BADINO**, Villeneuve pour son offre de base d'un montant hors taxes de **28 333.64 Euros**,

Pour le lot 2 :

L'entreprise **BADINO**, Villeneuve pour son offre de base d'un montant hors taxes de **23 082.80 Euros**,

Pour le lot 3 :

L'entreprise EIFFAGE, Malijai, pour son offre « variante » d'un montant hors taxes de **4240.80 Euros**,

✚ **REALISERA** la mise au point du marché.

✚ **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce marché.

#### **4) – TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Rappel : la loi NOTRé a transféré la compétence « transports scolaires » du Département aux Régions. La Région a envoyé un avenant à la convention de délégation de compétence relative à l'organisation et au financement des services réguliers assurant la desserte des établissements d'enseignement.

Il s'agit d'acter la modification de la participation des familles aux transports scolaires qui est désormais de 110 euros par an (10 euros/an pour les personnes dont le quotient familial est inférieur à 750 euros) et par enfant.

Le maire rappelle, que s'agissant du regroupement pédagogique intercommunal Aubignosc/Châteauneuf Val St Donat, ce sont les communes qui prennent l'intégralité des frais de transport à leur charge.

Intervention des délégués au Syndicat des Transports scolaires qui assure la gestion administrative pour les collèges et lycées.

**= délibération à l'unanimité**

#### **5) - Compétence scolaire à sauvegarder et refus transfert à l'intercommunalité.**

Pétition lancée par la mairie de MAILHAC dans l'Aude, mail reçu le 11 octobre dernier : cf ci-dessous

Objet : TR: Appel de maires pour le maintien de la compétence scolaire aux communes

à

Madame le Maire,

Monsieur le Maire,

Mesdames et messieurs les adjoints et Conseillers municipaux,

*Nous vous transmettons cet appel de maires et élus concernant le projet de transfert de la compétence scolaire aux intercommunalités*

*Les déclarations du Ministre de l' Education, un rapport parlementaire, le rapport CAP 2022 vont dans le même sens: regrouper les écoles et transférer la compétence scolaire et périscolaire aux intercommunalités.*

*Déjà dans le département des Alpes de Haute Provence l'administration de l' Education nationale essaie de regrouper les écoles dans des regroupements "en pôle", en "pôle concentré " qui sont en fait une façon de supprimer les écoles et les RPI volontairement constitués, dans les plus petites communes, pour supprimer des postes par économie d'échelle ( baptisée du doux nom de "mutualisation").*

*Pour ne pas être en reste un collège multi-sites a été créé sur les 3 collèges du VERDON avec dans un premier temps l'objectif explicite d'économiser des postes de principal et de gestionnaires. Heureusement: la population, les élus et les enseignants ont réussi par leur mobilisation à préserver jusqu'à ce jour 3 établissements complets!*

*Fermer une école, amoindrir ou fermer un service public ( poste, antenne DGFIP, hôpitaux de proximité, gare ...), c'est une agression contre la population. Transférer la compétence scolaire ce serait un coup supplémentaire ajouté aux coups déjà portés par les lois NOTRE, MAPTAM, ... contre les communes elles mêmes.*

*Des maires refusent cette perspective et appellent les autres maires, adjoints et élus à prendre position pour empêcher cette catastrophe prévisible et permettre le maintien de la compétence scolaire aux communes .*

**Tous les conseillers signent la pétition et motion est prise contre le transfert de la compétence scolaire aux EPCI**

## 6) – Gestion des déchets verts

Monsieur le maire intervient en sa qualité de Président de l'intercommunalité, puisque la compétence déchets verts lui incombe. Il fait l'historique de la situation : le SMIRTOM assurait la collecte et le traitement + la déchetterie. Ce syndicat a été dissous suite à la fusion de la CCMD qui appartient maintenant à la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglo.

La CCJLVD a signé en 2017 une convention avec P2A pour l'accès à la déchetterie. Elle a demandé à l'agglomération P2A si les bennes pour les déchets verts étaient prévues dans la convention ; réponse négative.

La CCJLVD cherche une solution. Projet peut être avec VEOLIA.

Projet de déchetterie mobile en pour parler. Dépôt de bennes aussi.

L'acquisition d'un gros broyeur a été envisagée mais cela nécessite un emplacement ; coût 12 000 euros.

Intervention de Monsieur ROBERT, ancien délégué du SMIRTOM, qui rappelle que c'est une gestion très lourde. Il peut y avoir des pénalités s'il est trouvé autres choses que des déchets verts.

## 7) – Subventions à des associations notamment « Aude solidarité »

Faisant suite aux dramatiques inondations qui ont frappé l'Aude, le maire propose de verser une subvention à l'association départementale « Aude Solidarité » qui intervient régulièrement depuis 1986 pour soutenir les sinistrés. A l'unanimité, le conseil vote une subvention de 1000 euros.

= **délibération**

L'association « la clé des chants » nouvellement créée sollicite pour 2018 une subvention de 300 € pour les dépenses immédiates : déclaration au Journal Officiel, assurance responsabilité civile etc.

= **délibération/accord à l'unanimité.**

## 8) – Comptabilité (virements de crédits)

En 2014, la commune a encaissé le loyer capitalisé d'H2P, 18 200 euros, au compte 21711. Aujourd'hui, le trésorier nous informe que ce compte n'est pas le bon et qu'il y a lieu de faire les écritures suivantes :

✚	Annulation du titre de 2014 par le débit du compte C/21711 = - 18 200
✚	Titre de régularisation au compte c/1328 ..... = + 18 200

= **délibération/accord à l'unanimité.**

Enrochement urgent à prévoir : cf devis MINETTO d'un montant de 3876 €

C/ 2315 = + 4000 €

c/ 2051 : - 4000 €

= **délibération/accord à l'unanimité.**

## 9) - Rémunération agents recenseurs (recensement population 2019)

L'Etat versera une dotation de mille euros à la commune.

Les administrés seront incités à répondre au recensement en ligne par Internet ; les agents recenseurs auront moins de déplacements à effectuer pour venir récupérer les documents.

Les agents recenseurs seront Madame Karina WEBER et Madame Marie-Noëlle BOISSENIN. Elles suivront une formation la première semaine de janvier 2019.

Le recensement s'effectuera du 17 janvier au 16 février 2019.

Il est proposé une indemnité nette de 500 euros à chacune.

= **délibération/accord à l'unanimité.**

### 10) - Demande de participation financière à un voyage scolaire

Un courrier a été reçu en mairie d'une administrée sollicitant une participation financière pour un voyage scolaire organisé par le collège de Sisteron. Le coût du voyage est de 400 euros.  
Le conseil (3 abstentions) n'a pas souhaité donner une suite favorable à cette demande.

### 11) – demande stage de 3<sup>ème</sup> (aux services techniques)

Un élève de 3<sup>ème</sup>, du collège Paul Arène demande à effectuer son « stage de 3<sup>ème</sup> » aux services techniques du 03 au 07 décembre prochain. Signature d'une convention mairie et lycée.

= **délibération/accord à l'unanimité.**

### 12) – demande salle du Forest « Ensemble Vocal Arpège »

Cette chorale répète quelques samedis dans la petite salle du Forest ; elle a redemandé la salle pour l'année 2018/2019.

Le conseil donne une suite favorable à cette demande.

### 13) - Questions diverses pour information :

- **CAP SOLIDARITE (création structure habitat inclusif).** Il s'agit des logements pour séniors et pour des personnes handicapées. Le dossier est en cours d'étude ; il semblerait qu'il puisse aboutir un jour.

- **PLU : enquête publique en cours.** La révision allégée pour le dossier des Crouzourets a débuté le 17 octobre et s'achèvera le 21 novembre. Un registre et le dossier d'enquête sont à la disposition du public. Le commissaire tiendra 3 permanences dont 2 ont déjà eu lieu. La prochaine le dernier jour de l'enquête, le matin.

- **Commission culturelle (prochaines manifestations)**

Il y aura un concert de rock le samedi 26 janvier 2019 et une pièce de théâtre le samedi 27 avril 2019

- **Repas de Noël (organisation)**

Cette année, les retraités de la commune seront invités au restaurant, à l'Oustau. Il y aura un animateur musical.

- **Préparation cérémonie du 11 novembre**

Attention, cette année, les horaires ont été modifiés : 11h30 au Forest et 11h45 au village

- **Vidéo protection :**

Le dossier de déclaration à la Préfecture est passé en commission avec un avis favorable. Nous attendons l'arrêté préfectoral autorisant l'installation du système de vidéo protection (7 caméras).

- **Résidence La Vicairie :** la rétrocession de la voirie va être réalisée par H2P

- Vente de primeurs le jeudi matin devant la boulangerie

La séance est levée à 20h45

Le maire – René AVINENS

